



LE GUIDE PRATIQUE

des

**ACHATS PUBLICS**



OPAC SAVOIE



# La commande publique

La réglementation des marchés publics et les processus achats évoluent et se développent en permanence. Ce guide pratique des achats publics a été élaboré par OPAC SAVOIE dans l'objectif d'aider les entreprises à mieux comprendre les différentes procédures et de les accompagner dans leurs démarches de réponse aux consultations.

Tout achat réalisé par OPAC SAVOIE est régit par le Code de la commande publique qui suit 3 grands principes :

 **La liberté d'accès à la commande publique :** tous les opérateurs économiques, notamment les TPE et PME, ont accès aux besoins des acheteurs.

 **L'égalité de traitement des candidats :** les acheteurs doivent examiner toutes les candidatures et offres envoyées dans les délais.

 **La transparence des procédures :** si une entreprise pose une question, la réponse doit être transmise à tous les candidats afin de leur permettre de disposer d'une information équivalente.

Sans oublier le pragmatisme, non prévu par les textes, mais qui fait partie du quotidien et qui est régulièrement rappelé par le juge en cas de contentieux.



La plupart des consultations d'OPAC SAVOIE, notamment de travaux, sont décomposées en lots techniques ou géographiques afin de faciliter l'accès à la commande publique aux petites et moyennes entreprises et de favoriser la concurrence entre les entreprises locales.



## LES PROCÉDURES

Les principales procédures auxquelles a recours OPAC SAVOIE sont dites « adaptées » ou « formalisées », selon l'objet de l'achat et leur montant :

	Procédure adaptée (MAPA)	Procédure formalisée (Appel d'Offres Ouvert)
Travaux	< 5 538 000 € HT	> 5 538 000 € HT
Fournitures & services	< 221 000 € HT	> 221 000 € HT

Seuils en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, modifiés tous les deux ans.

La réponse à une consultation se décompose en deux parties :

### La candidature

Le dossier de candidature regroupe les informations sur les entreprises : le chiffre d'affaires et l'effectif moyen des trois dernières années, les références pour le lot sur lequel l'entreprise candidate ainsi que ses qualifications (selon les indications mentionnées dans le Règlement de la Consultation)...

### L'offre

Le dossier de l'offre comporte

- un volet technique** : les solutions proposées pour répondre aux besoins de l'acheteur définis dans le cahier des charges et le mémoire technique
- un volet économique** : le prix détaillé des prestations.

NB : S'il s'agit d'une procédure dite « restreinte », une phase « candidature » est faite dans un premier temps puis les candidats admis se voient recontactés pour avoir accès au Dossier de Consultation des Entreprises, lors de la phase « offre ».

**Négociation des offres :** après la réception des offres, des négociations peuvent être engagées avec les candidats lorsque le Règlement de la Consultation prévoit cette possibilité.

**Attribution des marchés :** les réponses des candidats sont examinées en fonction des critères de sélection annoncés dans les documents de la consultation. Chaque offre est comparée équitablement et le marché est attribué à la proposition économiquement la plus avantageuse selon les critères annoncés, ce qui ne veut pas dire la moins chère.

Les entreprises non retenues sont informées par courrier précisant leur classement et l'attributaire du marché.



# L'Espace Acheteur

La plateforme de dématérialisation d'OPAC SAVOIE – AWS – Entreprises – est accessible via [www.opac-savoie.fr](http://www.opac-savoie.fr) rubrique "JE SUIS UNE ENTREPRISE" → **Consultations en cours**. Les entreprises y retrouvent les Avis d'Appels Publics à la Concurrence et les Dossiers de Consultation.

Elle est la voie unique d'échange de documents et d'informations avec OPAC SAVOIE. C'est sur cette plateforme que tous les dépôts de plis (candidatures ou offres) pour les marchés supérieurs à 40 000€ HT doivent être réalisés sous format dématérialisé.

## PROFIL ACHETEUR

Pour accéder aux consultations en cours, les télécharger, y répondre ainsi que pour correspondre avec l'acheteur, l'entreprise doit **ouvrir un compte sur cette plateforme et créer un espace fournisseur**.



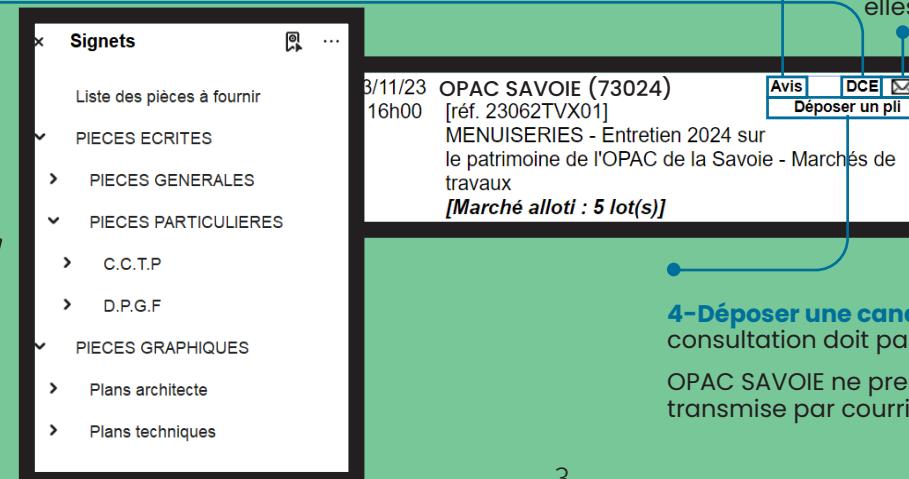
## EXEMPLE D'UNE CONSULTATION EN COURS

### 1-Consulter l'avis de publication du marché

**2-Télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises** au format PDF certifié pour éviter toute modification intempestive du document.

L'ensemble des pièces de la consultation se trouvent dans le sommaire (signets) en haut à droite ou à gauche du DCE.

Un fichier unique « zippé » est généré : il contient les documents de la consultation sous format PDF et Excel, le cas échéant, selon les types de marchés.



**3-Correspondre en ligne avec l'acheteur :** toutes les demandes de précisions des candidats ayant téléchargé le DCE s'affichent publiquement. Les réponses données par l'acheteur également. Cela garantit le même niveau d'information à tous.

Attention aux informations divulguées dans vos questions, elles seront visibles par tous les candidats !

Renseigner une adresse mail valide et à jour lors de votre inscription à AWS – Entreprises vous permettra d'être automatiquement informé des correspondances. Informer OPAC SAVOIE d'un changement d'adresse mail est important pour continuer à recevoir toutes les informations.

**4-Déposer une candidature et/ou une offre :** la réponse proposée pour la consultation doit passer par la plateforme uniquement.

OPAC SAVOIE ne prendra en compte aucune candidature ni aucune offre transmise par courrier ou par mail.



## BON À SAVOIR

Cet espace permet aussi d'être alerté lorsque l'acheteur publie une nouvelle consultation en ligne, sans avoir à se connecter.

### → « Alertes automatiques des entreprises »



## POUR ALLER + LOIN

Guides utilisateurs AWS – Entreprises  
• ["Inscription - Guide d'accompagnement"](#)  
• ["Votre nouveau portail - Guide d'utilisation"](#)

## LA MAÎTRISE DES DÉLAIS

Il faut anticiper les délais de chargement des plis ou les problèmes de connexion. Car en cas d'aléa technique, la candidature ou l'offre est rejetée si elle est déposée hors délai : les dépôts sur la plateforme sont horodatés dans un journal de traçabilité.



Les CGU de la plateforme préconisent le dépôt au minimum 24 heures avant l'expiration. **Conditions générales d'utilisation AWSolutions.**



En cas d'incident, un support répond aux questions sur la plateforme AWS - Entreprises  
→ 0892 14 00 04 ou  
→ Support-entreprises@aws-france.com

## LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE



Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023 la signature électronique est obligatoire à OPAC SAVOIE pour les entreprises attributaires des marchés. Elle n'est pas nécessaire lors du dépôt des plis mais tout candidat s'engage à signer son offre électroniquement (faute de quoi il ne pourra pas être attributaire).

Le certificat de signature doit être conforme au règlement « eIDAS » (format PADES préconisé).

Pour mieux comprendre le fonctionnement de la signature électronique et, par ailleurs, prendre connaissance des prestataires de confiance numérique, rendez-vous sur :

- <https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/pilotage-de-lentreprise/dematerialisation-des-documents/la-signature>
- <https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

## Lexique de la commande publique

AAPC : Avis d'Appel Public à la Concurrence – Avis de marché

AE : Acte d'Engagement – Contrat dans lequel le candidat indique son prix

BPU : Bordereau des Prix Unitaires – Détail des prix unitaires des références proposées par le candidat

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières – Cahier des charges technique

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières – Conditions administratives d'exécution du marché

## OPAC SAVOIE et ses fournisseurs

Avec ses partenaires, OPAC SAVOIE s'engage à :

- Garantir la performance de l'achat
- Développer l'achat éco-responsable
- Simplifier les démarches
- Cultiver une relation « gagnant-gagnant »
- Être moteur sur le tissu économique local

Dans le but de donner de la visibilité à ses partenaires et permettre aux fournisseurs d'anticiper et organiser au mieux leur charge d'activité, OPAC SAVOIE souhaite programmer, aussi précisément que possible, le planning prévisionnel des consultations ainsi que les dates prévisionnelles de démarrage des chantiers. Ce planning est directement accessible via [www.opac-savoie.fr](http://www.opac-savoie.fr) rubrique "Je suis une entreprise" → Découvrir les consultations à venir".

## POURQUOI TRAVAILLER AVEC OPAC SAVOIE ?

### La sécurité d'un établissement public

OPAC SAVOIE est un organisme public, offrant des garanties quant à la pérennité du client et à l'absence de risque de défaillance

### La garantie de paiement

À compter de la date de réception de la facture, OPAC SAVOIE assure le règlement dans un délai de 30 jours maximum

### Le volume d'activité

OPAC SAVOIE représente un volume d'activité régulier (accords-cadres à bons de commandes) ou pluriannuel (marchés d'entretien et de maintenance) dans le cadre de sa politique de maintien en état du patrimoine. En construction, c'est également l'assurance d'une production annuelle entre 200 et 300 logements neufs et d'un volume de réhabilitation entre 300 et 400 logements pour la filière bâtiment.

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises – Pièces de la consultation fournis aux candidats

DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire – Détail du prix forfaitaire proposé par le candidat

DQE : Détail Quantitatif Estimatif – Détail du prix forfaitaire proposé par le candidat en cas de prix unitaires

RC : Règlement de la Consultation – Règles du jeu de la mise en concurrence



## OPAC SAVOIE

Direction de la maîtrise d'ouvrage  
Service marchés & achats  
9 rue Jean Girard-Madoux  
73024 CHAMBERY CEDEX

- 04 79 96 60 40
- [marches@opacsavoie.fr](mailto:marches@opacsavoie.fr)
- [www.opac-savoie.fr](http://www.opac-savoie.fr)

Suivez-nous  
@opacsavoie



Juillet 2025